

Procès Verbal

Séance 22 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux du mois de novembre à 18 h 00, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Nadège LECLERC, Katia BOQUET, Danièle GODDYN, Suzanne COUROUBLE, Cynthia COTELLE et Messieurs René THIEBAUT et Francis DELABY.

Absents : Mesdames Françoise LEMARCHAND, Véronique ROHR, Servane CARON, et messieurs Hervé MARTIN et Joël BARRIER.

Excusés : Mesdames Aurélie LEVEQUE et Martine LANGLOIS.

Pouvoirs : Madame CARON Servane donne pouvoir à madame LECLERC Nadège, Monsieur MARTIN Hervé donne pouvoir à madame GODDYN Danièle.

Secrétaire de Séance : M. DELABY Francis.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00, et demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Monsieur Francis DELABY se propose et les membres du CCAS acceptent.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 21/06/2024
- Repas des anciens
- Colis des anciens
- Jouets de Noël
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 21/06/2024

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 21/06/2024.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 21/06/2024 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens 2025 aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 à la salle des fêtes de la commune.

Les membres du CCAS décident de retenir le traiteur HURTEL à GRANDVILLIERS pour un repas à 38€ TTC.

Le repas est offert aux habitants de la commune nés en 1960 et avant puis facturé **38 € TTC** par personne pour les autres.

Une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres et le coupon réponse d'inscription devra être remis à la mairie dans l'urne destinée à cet effet.

Comme l'an passé, la mention particulière sera ajoutée sur l'invitation :

« Attention un repas commandé c'est un repas facturé. Toutefois une annulation d'inscription au repas est possible jusqu'au **06/01/2025** dernier délai ».

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENSION : 0

COLIS DES ANCIENS

Les colis des ainés 2024 pourront être distribués aux personnes de 64 ans et plus pour un colis d'environ **40 euros**.

La liste des colis compte 220 personnes. Pour rappel les colis seront offerts aux habitants de la commune nés en 1960 et avant.

Une savonnette en cadeau est envisagée pour les pensionnaires de la Maison de Retraite Bléry

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

JOUETS DE NOEL

Intermarché a été sollicité comme l'année dernière pour un jouet de 25 à 30 euros par enfant.

Les jouets seront distribués par le père Noël à l'école le vendredi 20 décembre 2024. Monsieur Philippe OVIEVE sera le « Père Noël ».

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

L'opération brioches s'est déroulée le 20 octobre 2024, un stand a été installé à la brocante du village. 25 brioches ont été vendues. Le montant de 62€50 a été reversé à l'Unapei de l'Oise.

Le cas de madame FALAISE rue Philéas Lesbesgue a été évoqué, solution en attente.

L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18H50.

Le secrétaire de séance,

Madame la Présidente,

Francis DELABY


Isabelle DUBUT



